



► **Oui, je fais un don PAR CHEQUE pour aider à la restauration de **l'Eglise Notre Dame du Bourg Dun (76)****

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du Patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du Patrimoine :

FONDATION DU PATRIMOINE
 Délégation Normandie
 Château de Bénouville
 1, avenue de Caen BP 05
 14970 BENOUVILLE

Accompagné de mon règlement à l'ordre de : Fondation du Patrimoine – Eglise Notre Dame du Bourg Dun

Le montant de mon don est :

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant :€

Nom ou Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

► **Je bénéficie d'une réduction d'impôt**

Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par email. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre